



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

**Municipalité de
Saint-Pierre-les-Becquets
MRC de Bécancour
Province de Québec**

AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

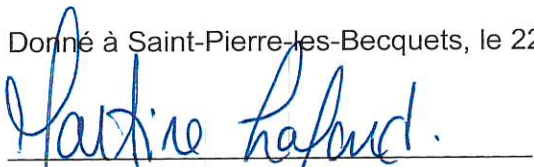
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **7 avril 2026**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :
 - Règlement # 2026-12 modifiant le règlement de zonage # 2011-159
 - Règlement # 2026-07 modifiant le règlement de lotissement # 2011-160
 - Règlement # 2026-05 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Les règlements visent à :

- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
 - abroger l'annexe 3;
 - ajuster la liste des revêtements extérieurs;
 - permettre le remembrement d'un terrain;
 - régir l'occupation et l'entretien d'un immeuble sur le territoire de la municipalité.
2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 21 mai 2026, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, le 22 mai 2026.


Martine Lafond,
Directrice générale et greffière-trésorière